

Image not found or type unknown



Arret maladie depuis avril 2011

Par **momo**, le **07/05/2012 à 11:41**

Bonjour, je suis en arret maladie depuis un an mon patron ma payé mon salaire integral j usqua octobre 2011 et depuis il me verse 670 euros 60 % de mon salaire la cpam lui verse la totalité de mon salaire non surbrogé
le salaire de mars et avril j ai touché 300euros par mois il a decompter ma mutuel pour toute l année 2012
en a t'il le droit merci beaucoup aidez moi svp

Par **pat76**, le **06/06/2012 à 19:24**

Bonjour

La CPAM verse la totalité de votre salaire à votre employeur et il ne vous reverse que 670 euros?